

Mahasamanagar,
ou la Grande Société des hommes Libres.
Projet de Société Sociale et de Propagande

Statuts
Cérémonies
Circulaires.

Paris, 1839-40.

X

Le Mahasamanagar .

Exposé des Motifs.

Les Nagarites, fondateurs de l'association qui compte aujourd'hui plusieurs milliers de membres sont tous français. Il importe de faire connaître les motifs de haute moralité, et les pensées de dévouement qui les ont animés ; il est surtout important de bien établir le rôle d'initiative qu'ils se sont attribués au nom de la France.

La première pensée des Nagarites a été une pensée de conservation et de nationalité que nous allons développer.

Les Nagarites se sont demandé ce qui constitue la nationalité de la France, et la solution de ce problème qui est devenue évidente pour eux leur a démontré que la nationalité de la France était menacée dans un avenir très prochain. Ils ont cru dès lors de leur devoir de se consacrer au triomphe de la cause nationale et au salut des populations qui sont appelées à la défendre.

La nationalité ne réside pas seulement dans le sol et dans les frontières d'un pays ; car les limites des Etats peuvent être restreintes ; les pays eux-mêmes peuvent étre

Conquis sans que la nationalité périsse avec l'indépendance du territoire.

La nationalité ne réside pas non plus dans les hommes et dans les tribus, quoique la définition du mot porte à le croire; car les populations peuvent se perpétuer après que la nationalité est détruite.

L'identité d'origine et de langage n'est pas indispensable à l'institution d'une nationalité; car ce système mènerait tout droit à un fractionnement absurde; et comme la diversité dans le caractère de membres d'une même famille n'empêche pas sa bonne organisation, de même des peuples divers par leur langue et par leur extraction historique peuvent former une société catholique et bien réglée.

La nationalité dérive donc de l'unité, l'unité de sociabilité, et cette dernière a pour tabernacle la Loi dont les mœurs et le régime politique sont l'expression vivante et la traduction.

Ainsi c'est dans l'ordre spirituel et moral qu'il faut chercher les éléments constitutifs d'une nationalité vivace, laquelle doit être nécessairement progressive et absorbante dans tous ses rapports avec les Etats circonvoisins jusqu'à l'établissement de l'Unité universelle, sans quoi elle risque de se trouver en lutte avec un

principe extérieur et de succomber par son inertie même.

Nous déduisons de là que le principe fondamental d'une nationalité est dans le mouvement, dont il doit chercher la source en lui-même, et cette source réside comme nous l'avons déjà dit dans la Loi, dans le sens le plus général que le mot puisse comporter, sens trinitaire qui embrasse l'ordre individuel, l'ordre social, la science, la Religion, l'administration civile.

La France n'ayant pas de Loi et ce qu'on lui impose comme loi n'étant qu'un principe d'anarchie ; la France étant livrée par ses institutions factices à l'expérimentation de tous les systèmes ; la France obéissant à diverses religions ennemis, à leurs doctrines sophistiques ; la France étant divisée en plusieurs camps politiques, en plusieurs partis militants qui arborent des drapeaux hostiles les uns aux autres, n'a point par conséquent de nationalité ; et chacune des mille divergences dont se compose la milice furieuse de ce Capernaum Social ouvre une brèche à la Propagande des idées étrangères et à l'envahissement de l'ennemi, quelqu'il soit.

La France, malheureuse dans son état présent est donc menacée dans son avenir ; il s'agit d'organiser pour elle l'unité victorieuse et de lui constituer sa nationalité.

La différence d'origine dans les races produit une variété d'instincts qui est l'une des causes de la puissance des nations, quand une moralité commune harmonise et relie ces instincts divers ; il en résulte la variété des facultés sociales, et la richesse dans tous les développements du travail ; cette fécondité, source de grandeur, se manifeste également dans toutes les œuvres de l'intelligence et de l'art ; elle n'est donc pas un obstacle à l'institution d'une nationalité forte et durable ; bien au contraire elle devient un élément de supériorité sur les tribus anarchiques, et donne son dernier caractère, son plus beau cachet à la splendeur des nations qui deviennent ainsi l'image complète des créations sociales de Dieu.

La différence de l'idiome est encore une richesse ; car le langage reflète toutes les inspirations de l'esprit humain, et lorsque la communion civilisatrice des langues est établie elle prédit la richesse d'au moins l'unité, puisque la variété de l'expression ne saurait nuire au règne d'une vérité commune à tous ; tandis que la divergence des idées exprimée dans un dialecte général ne peut avoir d'autre effet que de perpétuer une incurable anarchie.

Un exemple servira à mettre en relief toute la portée de cette proposition incontestable.

5

Le catholicisme romain a su organiser une image de l'unité religieuse malgré la diversité des peuples et des idiomes qui reçoivent leur inspiration morale dans les enseignements de cette Eglise; les fractionnements et la lutte des pouvoirs temporels n'a point empêché le christianisme symbolique d'imposer sa hiérarchie et son obéissance à cent peuples ennemis; preuve sensible de la bonté du principe que professe l'Eglise romaine appuyée sur la tradition et la supériorité de sa doctrine; mais de son côté l'Eglise romaine n'ayant pu réussir à hiérarchiser dans son sein les pouvoirs temporels et n'étant point parvenu à prévenir ou à absorber les schismes, les hérésies, les systèmes sophistiques, enfin toutes les contradictions morales qui entretiennent dans une lutte perpétuelle et dans une anarchie miserable toutes les populations de l'Occident, nous sommes fondés à conclure que le principe romain, relegué dans la spécialité religieuse, ne saurait être le principe constitutif de la véritable nationalité.

En approfondissant le dilemme que nous venons de poser nous découvrissons en termes généraux que la France ni aucun peuple contemporain n' jouit d'une véritable nationalité.

Il restera démontré que les causes de cet état dissolvant, innatual, c'est à dire, inorganique, proviennent de la lutte qui existe entre les doctrines et les pouvoirs, entre les soldes et les institutions; mais nullement de la variété des tribus et de la diversité des langues.

Sans rechercher ici hors de propos les origines historiques de cet état de lutte et d'anarchie, il nous suffira d'énoncer et de définir dans sa plus haute généralisation un fait dominant, une vérité suprême sur laquelle les vagarités ont les yeux fixés pour accomplir la grande et dernière révolution qui doit ouvrir l'ère nouvelle et l'Eden pacifique de l'humanité.

Cette vérité la voici:

Tant que les peuples établiront une différence essentielle entre la Révélation de l'intelligence divine et l'initiative de l'esprit humain, toute doctrine symbolique, tout Evangile, tout enseignement religieux sera éternellement livré à la réaction dissolvante de l'hérésie et du sophisme d'où naîtront tous les schismes possibles, comme cela est arrivé au catholicisme romain dont le règne incomplet partout loin d'être universel n'a jamais occupé plus d'un tiers du globe. L'unité de l'enseignement est donc indispensable, et cette unité n'aura jamais lieu tant que l'on n'aura point concilié la forme symbolique et la forme

rationnelle, comme deux expressions variées, mais parallèles,
mais compréhensibles, mais jamais rivales dans la propagation
d'une même vérité.

La mission des Nagarites, fondateurs de la nationalité
française, comme type de la société universelle, est d'arriver à
celle précieuse unité dont ils feront dans l'ordre spirituel et
moral, la base de l'enseignement le plus complet et le plus
magnifique.

L'unité spirituelle une fois obtenue, l'organisation
du pouvoir suivant le même principe deviendra chose logique
et même facile. La lutte de la hiérarchie religieuse et des hiérarchies
civiles et politiques cessera par leur alliance intime; l'enseignement
comprendra tout ce qui est vrai; le culte, tout ce qui est beau;
l'administration tout ce qui est bon et utile; et les Nagarites
classeront ainsi sur la même échelle hiérarchique par ordre de
prééminence, la science, l'art, et le travail qui forment les
trois manifestations de la société humaine, les trois modes de
son activité, les trois éléments de sa moralité, de la joie, de la
richesse et de son bonheur, but suprême de la création et de la volonté de Dieu.
En ce sens les Nagarites seront révélateurs et civilisateurs et ne craignent
point de prendre le titre glorieux de leurs ancêtres, en s'appelant
envoyés de Dieu.

8

La France s'appelle dans le langage allégorique de l'association fédérale Mahatamanagar ou la grande cité des hommes libres. Cette dénomination ne s'applique à la France que dans un sens général, dans ses rapports avec les nationalités du globe; la société collective des peuples est destinée à recevoir le même nom qui doit s'étendre à chacun d'eux à mesure qu'ils accepteront la même loi de liberté hiérarchique et de fédération unitaire.

La France sera le point central, le levier puissant auquel les autres nationalités seront redoublées de leur indépendance relative; les affinités dérivant de l'origine, des idiomes, dialectes ~~du patois~~, et des antécédents historiques seront invariablement prises pour règle dans le classement libre et naturel des populations.

Ce système sera également suivi à l'intérieur, pour l'organisation de l'unité française; la logique nous apprenant que tout principe d'agrandissement ou de développement doit procéder par voie de parallélisme et d'identité.

La France étant choisie pour type et modèle, l'organisation intérieure de ce grand état sera proposée d'abord aux nationalités voisines de nos frontières; tout état, royaume, province distincte, république ou tribu qui acceptera librement le traité primitif d'association ou de

fédération politique sera par le fait regardé comme partie intégrante du Mahasanagar existant, sans égard aux fractionnemens et aux brèches que cette admission fera subir aux états non encore adhérents ; et l'indépendance de la population affranchie, quelque minime qu'elle puisse être, aura pour sauvegarde l'honneur et la puissance de la fédération établie.

Tout sacrifice sera fait, toute guerre sera entreprise sans trêve, sans transaction, jusqu'au jour où le droit du peuple rallié sera définitivement reconnu.

Le Mahasanagar français ne sera jamais conquérant, mais toujours protecteur, toujours libérateur. L'exemple de sa liberté, la propagande de sa loi divulguée par la parole et l'écriture, par ses agents et ses Orateurs politiques, seront en droit les éléments de son action progressive, et le concours de ses armes sera toujours acquis à tout peuple qui le réclamera librement, après que les moyens pacifiques et les négociations préliminaires auront échoué auprès des gouvernemens récalcitrans.

Les bases qui précédent étant arrêtées comme principes invariables du droit des gens et de politique générale et supérieure par le Mahasamanagar français seront mises à exécution depuis nos frontières jusqu'aux points les plus éloignés du globe : une population quelque lointaine et isolée qu'elle soit, quelque minime qu'elle puisse être jouira des bénéfices de son ralliement au Mahasamanagar.

L'acceptation de nos lois modèles, de notre organisation parfaite ne seront point de rigueur, Le Mahasamanagar n'ouvrant employer vis à vis des populations d'autre action directe que celle de la persuasion et de l'exemple ; trois choses seront principalement respectées, le voeu local, la Conscience et le Suffrage, dans toutes les choses qui auront trait au gouvernement nouveau, à l'administration politique et civile, et à la Religion. Sur ces trois points le Mahasamanagar ne se réserve d'autre initiative que celle de la propagande et de l'Enseignement, deux biensfaits que les peuples nouveaux seront tenus d'admettre, en échange de leur affranchissement politique et nullement à titre onéreux.

Le Mahasamanagar aura pour principe sacré de

ne rien détruire par le despotisme et de l'anéantir partout les droits et la liberté de l'homme et des peuples ; il favorisera la Résurrection et la persévérence de toutes les nationalités possibles, C'est à dire naturelles, leur accroissement, leur multiplication, et leurs subdivisions, ne pouvant être qu'une cause de bonheur et d'harmonie, sans nul inconvenient dans le plan de la fédération universelle.

Un patois, nul dialecte, ne sera frappé de proscription le plus ; les langues nationales seront non seulement respectées mais entourées d'une protection affectueuse, et le Illahasamanagar ne négligera rien pour favoriser partout leur plus haute culture.

Ainsi doit s'accomplir l'œuvre de la libération et de la régénération des peuples ; ainsi doit s'effectuer à l'aide des îles la grande unité du genre humain, la grande Eglise de la fédération universelle, sans effort et sans violence relativement aux populations ; le Illahasamanagar regardant comme le premier de ses devoirs de respecter les droits et la liberté de tous et de chacun ; le Illahasamanagar ayant en horreur profonde tout arbitraire et toute tyrannie ; le Illahasamanagar gérissant à la seule idée de l'effusion

du sang humain ; le Mahasamana gar séparant éternellement la cause des populations d'avec celle des gouverneurs de conquête ou de hazard ; le Mahasamana gar Confondant dans la même bienveillance les populations et les milices qu'elles fournissent et ne voulant autant que possible écraser sous le poids de ses armes que le plus petit nombre de leurs tyraus et de leurs oppresseurs Communs.

La devise politique et religieuse du Mahasamana gar sera la Contrepartie de celle de L' Empire et du Synode Moscovite : le Barbare ayant dit par la bouche des Patriarches Partares : tous les peuples ne seront qu'un troupeau dont le Czar sera le pontife et le Chef : le Mahasamana gar a répondu : Tous les hommes seront libres dans leur famille ; toutes les familles seront libres dans leur Commune ou Cité ; toutes les Cités libres dans leur province nationale , toutes les Nationalités indépendantes dans la fédération du Genre humain . L'humanité doit former dans l'avenir une immense famille de frères ; ~~les~~ les nationalités ayant un même Père dans le Mahasamana gar et Dieu , seront libres et égales entre elles quant au Droit et à toutes ses applications politiques.

En ce sens doit s'interpréter le Mot d'*'Egalité'* si mal compris ou si dénaturé par les sophistes ; et comme l'inégalité personnelle dérivant de la force , de l'intelligence et de l'éducation entre les hommes ne doit point les empêcher de jouir également de leur droit individuel en toute chose juste ; comme cette inégalité que les bonnes institutions doivent s'appliquer à rendre aussi peu préjudiciable que possible à l'individu , ne doit point empêcher le dernier de jouir de la protection et des bénéfices de la loi nationale ; de même l'inégalité des peuples par le nombre , par la force , par la position territoriale , par l'intelligence , ne doit pas les priver de leur droit national , celui de vivre et de respirer librement , celui d'exercer leur activité dans la grande famille fédérale en tant que le droit national , cette exercice de l'activité d'un peuple ne nuisent point à l'harmonie générale et ne portent point atteinte aux droits supérieurs de tous et au bien commun de l'humanité .

Le principe de liberté dans le Droit , d'indépendance dans la justice sera réalisé dans la nouvelle organisation de la commune , de la Province nationale et des Etats Composants la Fédération universelle : au point de vue de

la sociabilité il deviendra l'âge du Droit civil, et au point de vue de la politique supérieure celle du nouveau Droit des gens.

De cette manière le Mahasamanagar obtiendra dans la Commune, dans la province nationale et dans chaque état fédéral, la liberté et l'indépendance dans l'Unité, et il en sera de même dans la Fédération générale représentée par les Unités nationales.

Dans l'Ordre intellectuel, moral et religieux, l'initiative de la Doctrine, de l'enseignement et du culte appartient au Mahasamanagar; la persuasion et l'exemple sont les moyens que l'Ecole supérieure se réserve pour parvenir à effectuer à l'aide des fidèles l'Unité pacifique du Genre humain.

Le résultat final de cette transfiguration sociale sera l'Ordre, l'harmonie, la liberté hiérarchique dans l'ordre civil, et l'unité dans l'Ordre religieux. L'anarchie des forces, la lutte des Esprits, la scission absurde qui existe entre les pouvoirs spirituels et temporals disparaîtra dans l'unité homogène du Mahasamanagar qui deviendra ainsi l'Eglise Universelle ou la Grande Cité de Dieu.



1840.

Les Cercles sont nécessaires
 Les Cercles sont opportuns.
 Dieu le Vent.

Relativement à la société générale la Guerre est flagrante entre tous les Temples ; elle forme le droit et établit la loi de la force.

Le droit actuel des gens est anti naturel, anti social, anti humanitaire ; il fait violence à l'harmonie de la création de Dieu.

L'anarchie est donc organisée dans la société générale ; la Constitution actuelle des peuples tend à les isoler, et les tendances qu'elle manifeste pour une communion civilisatrice appartiennent aux principes du siècle nouveau.

Cette rivalité, cet isolement des nations inégales entre elles, dans les conditions mauvaises ou les longs ages de la Barbarie les ont placé aura toujours pour résultat de persister la guerre et les envahissements. La Domination peut le transmettre, changer de place, mais elle subistera toujours pour l'oppression des faibles, dont l'ambition constante aura pour but de saisir et d'organiser à leur profit la tyrannie.

dont ils auront été victimes.

La rivalité nationale qui ne devrait être que l'émulation dans l'état naturel de l'humanité devient aujourd'hui égoïsme ; elle est l'œuvre non du peuple mais du gouvernement ; car l'homme flave, german, gallique ou ibérien n'a aucun motif d'inimitié par le simple fait d'une différence d'origine ou de dialecte ; les luttes de peuple à peuple ont pour cause égoïste et machiavélique l'intérêt du Gouvernement qui les provoque souvent pour faire diversion aux souffrances et aux plaintes des populations, et d'autre part entraîner les entreprennent par orgueil, par avarice, par les frivols motifs d'une gloire injure et sanguinaire.

Le Mahasamana décrète la déchéance du Gouvernement mauvais ; il affranchit au nom de Dieu les nations et proclame la fraternisation des hommes et des tribus, sans distinction de race.

1839 - 1840.



Méthieu, je vous vous propose de vous affilier à la Société des Agricultrices ou Civilisatrices.

L'association par cercles à laquelle je vous vous offrir de vous affilier diffère essentiellement des sociétés secrètes qui ont exercé jusqu'à nos jours une influence occulte mais presque toujours décisive, sur les révolutions des peuples.

En effet les sociétés secrètes qui nous ont précédé ont toujours eu un but politique déterminé, dans la pensée des plus hauts meneurs, et la majorité des affiliés, ignorant le secret de quelques chefs puissants et ambitieux, n'a fait que prêter un concours bénéfique et aveugle à l'exécution de leurs projets.

Nous classerons dans cette catégorie la Société des Carbonari et celle de Philadelphes ; cette dernière avait en la Franche-Comté pour berceau ; elle ne compta dans l'origine qu'un très petit nombre de membres, tous adolescents ; mais quand le génie intrigant et aventureux du lieutenant Oudet fut emparé de le noyau d'association on vit l'arbre de Philadelphes couvrir l'armée entière de ses ramifications ; l'étrange et mystérieuse Conspiration du général Moreau révéla son pouvoir ; Moreau fut un instant sur le point de s'en servir pour changer

l'Empire ; et on a prétendu, non sans quelque apparence de raison que la guerre souterraine de Philadelphie contribua d'une manière décisive à la chute de Bonaparte.

Nul n'ignore la part que le Carbonarisme doit s'attribuer dans les révoltes françaises ; une dynastie nouvelle n'a pas en de plus puissant levier pour s'élever au trône sur les ruines d'une dynastie déjà vieillie : les carbonari juraient sur les poignards l'extinction des rois, tandis que les meneurs traçaient un nouveau diadème pour le prince de leur choix ; et si jamais société politique ne fut digne d'une mystification plus dérisoire, jamais chef hypocrite ne soulèverait plus d'indignation par l'immoralité profonde et le lyrisme de leurs apostasies.

La société des Nagarits ou présente aucune ressemblance avec celle des Carbonari, ni dans son but, plus élevé, plus disinterested, ni dans ses actions qui n'a pas besoin de se dérober au grand jour, et d'épouser autour de soi le mystère et la ténèbre.

Si les Nagarits ou Civilisateurs s'instituent provisoirement en société secrète, ce secret ne doit s'appliquer qu'aux renseignements et à la longue chaîne de notre affiliation ; les fondateurs ont

peusé dans leur sagesse que cette précaution était indispensable, pour soustraire les membres de chaque triangle et de tous les cercles, à toute espèce de tracasseries, soit qu'ils puissent venir du pouvoir mal informé, de l'opinion mal inspirée, des partis rebelles, ou de la jalouse des particuliers.

Ainsi le mode d'affiliation, le nouveau baptême des initiés, les signes de ralliement, la composition du cercle, les mots d'ordre, les assemblées partielles ou générales de trois, sept ou de vingt et un Nagarits, sont les seuls choses pour lesquelles le serment le plus profond devient obligatoire.

L'association n'exige point de serment de la part des initiés; les Nagarits n'admettent dans leur sein que des hommes jeunes et instruits, doués de loyauté, d'intelligence et de cœur, confiés à la garantie de leur parole; ils ont reconnu que la formule consacrée du serment ne sera jamais un frein pour les lâches et pour les traitres qui se laissent entraîner par l'intérêt, par la peur ou la faiblesse d'ame et d'esprit; les Nagarits fondateurs animés d'une confiance qui ne leur semble pas moins logique, le soutiennent que pour un noble et digne fier, la garantie du serment était superficielle; l'homme capable de violer la parole d'honneur, ne pouvant le faire scrupule de trahir ses serments; et l'homme

qui attache un haut prix à la promesse , n'ayant nul besoin de jurer et de lier sa volonté par des serments .

Les sociétés secrètes formées jusqu'à celle des Naganits, ne sont pas contentes d'imposer le serment aux initiés ; elles ont toujours exigé l'abnégation absolue de la volonté personnelle et de la conscience ; la confession entière des secrets intimes et personnels , enfin le droit de vie et de mort conféré à la société sur chacun des membres en cas de perfidie ou d'apostasie . L'initiation est toujours accompagnée d'un appareil formidable ; l'initié devenant un esclave passif , l'engage à regarder comme un devoir sacré le crime lui-même dès qu'il est ordonné par le chef ; il jure obéissance aveugle et fanatique chez les Carbonari , comme chez les Jésuites et les Francs-Maçons ; il appelle sur la tête toutes les malédic peace ; et les menaces terribles qui lui sont faites , ont été plus d'une fois suivies d'une vengeance mystérieuse et cruelle , les sociétés secrètes se faisant arme de tout , et ayant pour maxime horrible d'employer suivant les cas , le fer ou le poison .

Rien de semblable dans l'association des Naganits ou civilisateurs ; un tel mode d'affiliation , avec des conditions aussi absurdes et destructives de toute liberté , de toute conscience , de toute moralité , nous paraît une monstruosité intolérable ,

quand les cérémonies de l'affiliation ne dégénèrent point comme
 aujourd'hui dans les loges maçonniques, en une jonglerie puérile et
 en ridicule charlatanisme. L'affiliation aux cercles
 Nagaribz aura lieu sans condition, sans serment, sans engagement
 timéorais pris aveuglément, en toute ignorance de l'œuvre; tout
 membre se réservera la faculté de se retirer du moment où la
 conscience lui prescrira le devoir de ne plus faire partie de
 l'association; et, comme dans l'organisation fondamentale des
 cercles il n'y a d'appelés que les hommes supérieurs par leur
 éducation, et par là même doués d'une large part d'initiative
 dans tous les travaux de l'association; les hommes nuls et
 incapables seront les seuls que le sentiment de leur impuissance
 portera à quitter les cercles; nulle menace, nul danger ne les
 suivra dans leur retraite. Pour les autres l'association aura
 créé un attrait suffisant par la perspective d'un but noble
 et glorieux à atteindre, et par le grand avenir qui sera
 réservé à chaque initié, dans la mesure de son aptitude, de son
 intelligence, et de sa moralité.

Un initié trahit ou transfuge n'aura à répondre
 de ses révélations déloyales ou de ses mauvais procédés envers
 l'association qu'il a été membre quelque court affilé et aux

deux membres qu'il aura lui-même affilié ; l'indignation de trois amis deviendra le seul châtiment de la défection.

Un point essentiel sur lequel les Nagarites civilisateurs diffèrent des autres sociétés secrètes, c'est que partout depuis les souterrains d'Elysie jusqu'aux loges maçonniques, l'enseignement de la science et l'initiative aux mystères religieux a toujours été réservé aux grades les plus élevés de la hiérarchie, et enfermés sous le sceau du secret ; les Nagarites, ayant pour mission de populariser le cercle entier des connaissances humaines et d'en distribuer l'héritage aux nations, tous les travaux de l'association seront de nature à pouvoir être rendus publics, comme ils sont destinés à l'être, du jour où le triomphe désiré permettra aux Nagarites d'instituer un enseignement rival de toutes les universités libérales et de tous les séminaires existants.

Avant d'aller plus loin il ne sera pas superflu de jeter un coup d'œil général sur l'origine et le but des sociétés secrètes, en remontant jusqu'aux âges les plus reculés de l'histoire.

Toute société ~~secreta~~ qui s'est organisée derrière le voile du secret et qui s'est entourée de mystère n'a pu prendre le parti que pour se soustraire à un danger et pour échapper

aux persécutions de quelque tyrannie.

Toute société secrète a pour but une révolution dans l'Etat, ou dans la Science. Il n'en^a pas existe une seule qui n'ose proposer pour mission de changer la forme d'un gouvernement ou de propager par voie d'initiation occulte et mystérieuse un ordre défait, un système de doctrine, enfin des lumières frappées de proscriptions légales dans la société politique dominante.

Les deux tyrannies qui ont pesé séculairement sur les sociétés secrètes et dont le dernier a amené la chute, ont été celle de la royauté dans l'ordre civil et politique, et celle du sacerdoce dans l'ordre de la Religion et de l'enseignement moral des peuples. Sans parler ici des philosophes grecs appellés hommes de la doctrine intérieure, des Gymnosophistes, athéniens, en faveur de l'initiative inconstante, et des Pythagoriciens initiés dans les temples Egyptiens, on peut dire à un point de vue général que les sociétés secrètes les plus célèbres et les plus anciennes se sont organisées avec l'idée première de faire une révolution dans la politique et la Religion de l'humanité.

Le mot Révolution signifie Cercle et Retour;

Le retour, objet des voeux des initiés et des Chants de tous les prophètes, s'appliquait originellement à la liberté et à la lumière des Civilisations primitives.

Les sociétés secrètes sont nées avec la Barbarie qui elle-même avait en pour cause l'invasion primitive des peuples hyperboréens environ 30 siècles avant l'ère chrétienne. Ce n'est pas ici le lieu d'apprécier dans tous ses résultats cette grande catastrophe de l'invasion. Il nous suffira de dire qu'on doit lui attribuer la destruction des Arts et des Sciences, l'anciennement des plus beaux idiomes criés par l'improvisation patriarchale, la perte d'une littérature magnifique, le mélange des dialectes et des tribus, mille guerres féroces, la servitude et l'enclavage, l'ignorance des peuples anciens, l'institution du sacerdoce, la nécessité de reproduire en symboles religieux les vérités découvertes par les Civilisations antérieures, enfin l'abrutissement intellectuel, moral et civil des populations anciennes, le despotisme cruel des Rois, l'orgueil insensé des Prêtres ; faits incontestables constatés par la tradition et l'histoire que la Bible place dans l'âge idolâtre, l'âge où on regnèrent avec Satan les démons de l'idolâtrie et du péché, âge ténébreux durant lequel les Grecs donnent

le règne de la terre au mauvais génie, Ahriman ; les Indiens à Chiva ; les Egyptiens à Osyphor.

Un autre fait dominant attesté par la Sainte Philosophie, constaté par la tradition et l'histoire, et prouvé par tous les monuments, par toutes les œuvres de l'humanité, c'est que l'âge idolâtre et barbare ayant été précédé par un long âge de paix, de liberté, de lumière et de civilisation, dont le point de départ est fixé à l'une des grandes révolutions physiques de notre globe que les Grecs, Indiens, Chaldeens, Egyptiens, Gaulois et Sarmates appelaient Déluge et que la géologie moderne désigne sous le nom de Cataclysme.

C'est donc à l'invasion et à la conquête des Barbares qu'il faut faire remonter l'Origine des Sociétés secrètes ; leur berceau fut en Orient et en Egypte ; les sociétés secrètes ne s'introduisirent en Grèce et dans le Latium que fort tard et comme à l'aurore de la Révélation chrétienne. Il est essentiel que nous distinguions les sociétés secrètes des Ecclésiastiques qui avaient aussi leur enseignement occulte et la célébration de leurs mystères dans le but de perpétuer le Polythéisme. Nous entendons désigner sous le nom de Sociétés secrètes des affiliations distinctes établies dans un but de réformation et de transformation.

Sur le point de vue nous avons en raison de dire que les sociétés secrètes ne se répandirent en Occident qu'à l'aurore du Christianisme et nous classerons le Clergé espagnol et le Druidisme dans la grande famille du Sacerdoce idolâtre.

De tous les pays asiatiques la Chine est le seul où les sociétés secrètes n'aient point eu occasion de se développer et d'exercer leur influence ; et c'est là la principale cause de l'invariabilité toute exceptionnelle qui caractérise depuis un si grand nombre de siècles les mœurs et les institutions de l'élante empire. Arts, sciences, religion, état politique, rien n'a changé, rien n'a progressé depuis près de 5000 ans parmi les Chinois. Ce phénomène très remarquable et jusqu'à nos jours singulier tient à ce que les peuples primitifs de cette belle contrée étant d'origine boréale ont du souffrir beaucoup moins que les peuples méridionaux de l'invasion et des conquêtes des tribus sibériques d'abord et des invasions postérieures des Mogols. L'établissement des Barbares n'avait pu altérer sensiblement l'état patricien des Chinois. Les vainqueurs et les vaincus qui se rapprochaient par une grande affinité d'origine et de langage se fondraient ensemble et dans cette société nouvelle composée d'éléments hétérogènes il n'y eut

ni civilisation supérieure détruite, ni nationalité subjugée qui dut préparer à l'ombre et dans les fers le jour solennel de la délivrance et des révoltes.

N'en fut pas de même dans la Terre primitivement habitée par les républiques Graines de race Indienne. La conquête des Scythes-Sassans introduisit le Magisme dans l'Inde ; mais tout d'abord s'organisa la secte primitive et le mystère mithraïque qui ébranlèrent la nouvelle religion du royaume, sous le nom Zoroastre, et si l'initiation patriarcale des Graines, enfous du soleil, ne manifesta pas son existence par la révolte armée et la Victoire, relativement à plusieurs causes locales ; l'affaiblissement auquel la conquête avait réduit le peuple Sare, le caractère pacifique des Graniens, la configuration géographique de la Terre, et la situation des tribus qui ne leur permirent point de tenir cette lutte hardie, enfin l'esprit belliqueux des Terres, et le despotisme brutal qui caractérisa toutes les dynasties Scythiques depuis Kaïamors, le Clovis des Terres, jusqu'à l'arrivée d'Alexandre.

Les remarques qui précèdent s'appliquent également à l'Inde où le brahmanisme s'établit avec Sandragoutter,

premier chef des Massagets ou grand Scythes conquerans ; il y a néanmoins cette différence entre les deux pays que l'Inde, plus riche et plus civilisée, durant la succession des républiques primitives fille de Chrissa ou de l'agneau solaire, ne fut pas aussi complètement dépourvue de son antique splendeur. A côté du Brahminisme et des fondements meurs des pagodes surgit de toute part la secte nombreuse des Jamaréens qui ont été les chrétiens de l'Orient et qui ont précédé de plus de 25 siècles les chrétiens juifs et Romains. Cette affiliation civilisatrice acquiert un nouveau lustre à l'avènement du révélateur Budda, et si cette grande lumière n'a pas jamais dissipé les ténèbres et l'idolâtrie grossière du panthéisme brahmanique, elle n'en devint pas moins une corporation savante et formidable que les grecs nous ont fait connaître sous le nom de Gymnosophistes, et dont les collèges depuis longtemps en ruines ont laissé des agnifiques traces jusqu'à ~~l'Asie~~ sur le sol de l'antique Bactriane.

L'Egypte et l'Ethiopie qui portaient durant l'âge patriarchal le nom d'Inde, c'est à dire Belle, devinrent après l'inruption des Hlystes, dernière armée de la grande invasion Scytha, le berceau de plusieurs sociétés secrètes.

changier de propager à Côté de la religion populaire et des mystères du culte, l'initiation des civilisations primordiale. L'un des plus célèbres initiés qui soit sorti de cette Ecole fut Moïse, transfiguré du temple égyptien, primitivement prêtre d'Osiris, homme audacieux, cruel, sanguinaire, eloquent, qui institua péniblement la Nationalité des tribus Celto-hebraïques et leur prépara la voie de la conquête des montagnes de la Judée, où le peuple nommé arreut son nom Vulgaire.

Mais à côté du sacerdoce fondé par Moïse s'accroyait dans l'ombre l'affiliation des Vayans ou gnostiques qui, sous les Romains, exaltaient une grande idée de liberté et de civilisation, arborerent enfin l'étendard, et sous le nom de Zélateurs ou chrétiens juifs, appelant à leur secours les fédérations de l'Arabie essayèrent de briser le joug des dominateurs de l'Occident.

Le sacerdoce de Moïse fut alliance avec les Romains et reconnut les Césars; mais les Novateurs, avec une opiniâtreté héroïque, employant tous à tous les armes et la Parole, soulevant les Esclaves dans toutes les Provinces de l'Empire, propagèrent l'évangile gnostique, et n'auraient

point manqué d'établir partout l'ancienne législation du peuple de Dieu si l'invasion des modernes Barbares ne fut venue arrêter pour un temps l'initiation religieuse et l'affranchissement politique des peuples européens.

Le Catholocisme Romain et le Christisme grec représenté aujourd'hui par l'Empire Prusse s'élèverent sur les deux rives de l'affleure civilisateur; la secte gnostique dont la Maçonnerie est l'une des Variétés quoiquel l'initiation de cette dernière ne soit que d'un ordre secondaire, même dans la plus haute hiérarchie de son grand Orient, la secte civilisatrice le couvrant de nouveau de voiles du Sphynx pour traverser les jours mauvais de l'âge féodal; laissant au Christianisme symbolique quelques uns de ses dogmes précieux et une partie de sa parure patriarchale dont elle faisait usage dans les fêtes de ses initiations, et que le culte ~~symbolique~~^{catholique} conserve encore aujourd'hui dans l'appareil extérieur et le Tombeau de ses Cathédrales. — Héritiers de la tradition universelle et de la Science détours, les civilisations comme aussi de tous les mystères des Religions diverses qui ont régné sur le Globe par ordre s'héritage et de transmission, les Nagards consacrent leurs associations à doter l'univers par les mains de l'France du Grand Testament dont ils sont les dépositaires comme ils en feront les derniers et les plus glorieux exécuteurs.



1 La première institution dont les Nagarites doivent doter la France est celle de l'enseignement public établi sur une échelle hiérarchique qui comprendra les sciences et la religion, les belles lettres et les arts libéraux, les arts ménagers et toutes les branches du travail sam en excepter l'agriculture et la navigation.

Cette institution de l'instruction publique et de l'enseignement social implique la réforme radicale de l'Eglise gallicane, de toutes les sectes régnantes, de l'Université et de toutes les académies qui se sont développées en rivalité avec les corporations religieuses.

L'alliance hiérarchique de ces institutions réformées et perfectionnées par les Nagarites constituerà la grande unité du pouvoir spirituel dont le chef, élus par l'assocation dans l'ordre de la suprématie des cercles définitifs sera un Français.

À dater de cette Révolution il n'y aura qu'une Eglise nationale, embrassant toutes les sectes anarchiques qui l'ont précédée; il n'y aura qu'un sacerdoce et qu'un enseignement public.

L'instruction première sera dispensée à l'enfance et à la jeunesse dans des écoles nouvelles qui réuniront toutes les Ecoles existantes, tous les Collèges et tous les Séminaires.

L'enseignement social, embrassant la Science, la Religion, la politique et la morale, sera organisé dans le temps

2

anciens et dans les nouveaux édifices qui seront consacrés à ce but ; la masse de la population sera gratuitement admise à ce nouveau culte.

La séparation qui existe entre l'art religieux et l'art profane sera détruite ; le théâtre et la Cathédrale, l'Académie et le Trône recevront le même abri ; tous les arts que le siècle a perfectionnés, la danse, la poésie, la peinture et la musique devront concourir à donner au culte national la pompe la plus prestigieuse et le plus magnifique appareil.

Le bienfaît de l'instruction, l'initiation de l'enseignement suprême, le précepte de la pure morale, propagé par la voix les plus éloquentes, enfin toutes les joies, les fêtes, sociables confier à l'inspiration des plus grands artistes, rempliront tout le cercle du Calendrier et d'assureront le peuple entier des fatigues de ces pénibles travaux.

Les sophistes ont discuté beaucoup la question de la loi et des mœurs, et les penseurs profonds en tout envoient à ce demander si la loi peuvent créer les mœurs ou si les lois n'en seraient que la simple expression. La vérité est que ces deux hypothèses sont fausses et que leur enoncé implique une grande ignorance de la vie morale et politique de la population de notre Occident.

3

sur part les lois n'ont pas les mœurs ; sur part les mœurs ne se sont traduits en lois ; bien au contraire les lois et les mœurs sont en guerre perpétuelle ; ici les lois taxent les mœurs de fanatisme, là les mœurs reprochent aux lois d'être athées ; partout les lois tendent à changer et à violenter les mœurs existantes ; partout les mœurs s'efforcent de recouper le joug des lois. La raison de cette contradiction n'a point encore été donnée ; la voici : c'est que les lois, régies par le Contrat ou Convention, enfoncées par le hazard, ou dictées par la violence, n'ont pas de sanction morale et de droit essentiel vis à vis de la conscience humaine, et que les mœurs, émanant de l'autorité supérieure des Religions, repoussent presque toujours la prescription arbitraire des lois.

Une remarque servira à faire reporter les conséquences de cette contradiction ; si les lois, c'est à dire, les règlements arbitraires sans autorité, sanction ou droit moral, devaient être, ainsi qu'en entendent nos sophistes, les régulateurs des mœurs, ces lois exposées à une instabilité pour ainsi dire quotidienne enfonceraient les mœurs les plus anarchiques qu'il soit possible d'imaginer, le principe de la variabilité des mœurs étant le plus antipathique à leur essence.

4

Le remède à ce mal profond qui dévore les sociétés européennes sera dans l'unite hiérarchique de la nouvelle législation religieuse, morale et politique.

La loi n'est point le contrat ou la convention; car les conventions humaines peuvent étre l'inspiration de l'erreur et de l'injustice; la loi romaine étais une loi d'esclavage et d'oppression relativement à tous les autres peuples du Globe; la gloire du Christianisme est de l'avoir ainsi fait avancer la religion qui l'avait longtemps opprimé. La loi n'est point le caprice d'un homme, ni l'intérêt d'une dynastie, ni celle d'une caste sociale, religieuse ou guerrière; il est absurde de dire qu'un homme, un gouvernement, une Caste ou un peuple peuvent faire la Loi ou des lois. Le mot Loi n'est que l'expression des principes qui constituent le droit, le bien, et l'harmonie dans les créations de Dieu; la loi peut étre déouverte, manifestée, promulguée, appliquée, mais l'homme n'en fait point, ne l'invente point; elle existe, elle vient de Dieu; elle dérive des rapports de l'homme avec ses semblables, & des rapports des peuples entre eux et des rapports de l'humanité avec Dieu.

Tout que l'on envisage l'homme individu, l'homme collectif ou peuple, ou enfin l'humanité et Dieu, la loi

5 est essentielle, organique, à la fois de droit naturel et de droit divin ; prétendre le Contraire serait exalter l'initiative anarchique des Sophistes, Ce serait défaire tous les erreurs, tous les caprices de l'imagination, de la tyrannie et de l'arbitraire, en même temps que l'on nierait l'initiative primitive et suprême de Dieu comme Créateur de l'homme et régulateur de l'humanité.

La Loi préexistante se révèle à l'homme, et la Condition essentielle de son autorité étant l'adhésion de la Conscience humaine, toute Société bien réglée doit faire entrer dans sa Loi le principe de l'initiative humaine et sociale ; le dogme exclusivement religieux qui procède par exclusion de la science, de la raison, de l'intelligence et de la discussion se réduit à l'impuissance et se trouve ainsi livré à des attaques perpétuelles qui infirment son Autorité et finissent souvent par l'anéantir. Le beau idéal de l'organisation sociale dans le génie des Sophistes qui demandent la nécessité d'un joug moral serait un équilibre parfait entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux ; mais, autre que le dualisme est impossible, la pondération exacte de deux forces qui se paralliseraient serait la négation et le scepticisme,

6

c'est à dire l'absence de toute Loi religieuse ou rationnelle, la destruction de tout droit et par conséquent de toute autorité. Des lors rien n'étant vrai, rien n'étant prouvé, rien obligatoire, le Devoir n'existerait plus, le devoeurement serait remplacé par l'intérêt personnel, c'est à dire par la force, et la société livrée à une anarchie systématique marcherait promptement à sa dissolution.

Mais Dieu ne veut point que elle périsse ; la lutte des deux principes toujours se terminera par une alliance dans une même vérité, dans un même droit, dans une même Loi, celle de Dieu ; et la discipline future des hommes et des Nations, démontrée par un même enseignement, réunissant ainsi l'autorité des faits organiques de l'création et l'assentiment raisonné, le suffrage intelligent de la pensée et de la conscience humaine, fournira aux Magistrats civilisateurs, tous les éléments du Code suprême et de l'Évangile religieux, politique et moral qui doit être promulgué, accepté et appliqué aux adams de l'Univers.

Et non seulement les lois sont en contradiction avec les mœurs, mais les mœurs elles-mêmes quoique nées en principe du principe religieux sont en guerre ouverte avec

7

l'évangile sacerdotal ; car la conscience humaine tirailée en sens contraire par deux dogmes contradictoires, le dogme rationnel et civil, presque toujours erroné, et le dogme religieux, presque toujours incompris, souvent mal interprété, maints fois abrûlé ou ridicule, la conscience humaine, dirige, pervertie à la source, égarée par tant de voies anarchiques, corrompue par tant d'exemples déjoueurs, rendue sceptique et fataliste par le tableau stérillement misérable de notre humainité, la conscience humaine reste en proie au doute, sans abri de l'énigme, écoutant tour à tour les mille voix de l'erreur, soit qu'elle vienne du temple ou du flau publicque, et dans cet état d'incertitude, dépourvue de gracie, de bon désir, de lumière et de volonté, laisse entraîner fatidiquement par l'égoïsme, l'intérêt propre, l'orgueil et les passions mauvaises, à tous les cas où les débordements ne reconnaissent plus ni frein, ni régulateur véritable, et font de ~~l'humanité~~ l'image de l'Enfer.

1839.40.

